



## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 8 avril 2016 sous la présidence d'Hervé BOCHET, Maire adjoint.

**Présents** : Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN (arrivé à 19 h 30), Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

**Excusés** : Gildas JOBERT, Morgane LEFEVRE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Laure DUPRAZ-CHAUDET

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 8 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

### COMMUNICATIONS

- Le Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal, d'une subvention de 5009,00 € allouée par l'Agence de l'Eau Rhone-Méditerranée-Corse pour la réfection d'une partie de la conduite d'eau située à l'Alpettaz.
- Le Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal, que L'ONF délivrera une autorisation aux personnes désirant récupérer des résidus de bois suite à la coupe forestière réalisée récemment. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie, aux heures d'ouverture, avant le Vendredi 29 avril 2016.
- Le Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a donné son accord concernant l'installation des conteneurs semi-enterrés sur des délaissés de la Route Départementale 77 au hameau de l'Echaillon.
- Le Maire adjoint informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant des habitants du bas du Hameau du Villaret suite au courrier du Transporteur Scolaire concernant le stationnement gênant lors des jours de neige.
- Le Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal, d'un courrier du SIRTOMM qui indique que l'incinérateur de déchets de Tignes n'est plus fonctionnel, de fait le tonnage de l'incinérateur de Chambéry va augmenter, ce qui pourrait faire diminuer le coût de traitement par une clé de répartition des frais de fonctionnement plus large.

### BUDGETS PRIMITIFS 2016

- **BUDGET COMMUNAL** :

- ❖ **Section de Fonctionnement** :

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **350 692.89 €**. Dans ce budget, 52 958.21 € sont versés à la section d'investissement.

- ❖ **Section d'Investissement** :

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **219 180.28 €**.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

- ❖ **Section de Fonctionnement** :

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **50 565.40 €**.

❖ **Section d'Investissement :**

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **74 931.09 €**.

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

- **BUDGET CCAS :**

- ❖ **Section de Fonctionnement :**

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **450.00 €**.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

(Seuls les membres du CCAS ont participé à ce vote)

### **TAUX D'IMPOSITION 2016**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**, et sur proposition de Monsieur le Maire adjoint, le Conseil Municipal décide d'augmenter, pour 2016, **les taux d'imposition de 1,5% par rapport à 2015.**

### **COTISATIONS ET SUBVENTIONS 2016**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux organismes suivants : ASADAC, ANEM, Association des Maires Ruraux de Savoie, Fédérations des Communes Forestières et PEFC Rhône-Alpes pour un montant estimatif total de cotisations de 701.72 €uros.

#### **Arrivée de Rémi VALLIN à 19h30**

**A l'unanimité des membres présents**, le Conseil Municipal décide de subventionner les associations suivantes : ADMR Le Grand COIN, Club des Aînés Ruraux (Le Temps de Vivre), Association des Anciens Combattants, Coopérative scolaire du RPI, APEI de Maurienne, Amicale des personnels de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne pour un montant total de **1 600 €uros.**

### **MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présent et représentés**, donne son accord au Centre de gestion de mener une mise en concurrence groupée au contrat d'assurance de la collectivité. Cette délibération n'engage pas la Commune de Le Châtel à une future adhésion.

### **AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITE DE LA RD 77 AU NIVEAU DE LA MAIRIE : AMÉNAGEMENT DE PLACES DE PARKING - ACQUISITION FONCIÈRE**

- Suite à la prestation effectuée par le Cabinet d'architecture RAVASIO, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, de faire une demande de prorogation de subvention DETR à la Préfecture de Savoie concernant les travaux de mise en Sécurité du bâtiment Mairie-école.

- Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acheter aux Consorts Favier une parcelle d'une superficie estimée de 153m<sup>2</sup> pour la somme totale de 612 € (soit 4 € le m<sup>2</sup>) afin de réaliser des places de parking en face du Bâtiment Mairie-Ecole. (M. Favier Alain n'a pas pris part au vote).

## QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Points sur les travaux à venir  
Réfection de la façade de l'Ancienne Ecole du Hameau du Villaret (avril 2016), Mur de soutènement sur l'ancienne route du Hameau du Villaret, Dépose de la cabine téléphonique par la société Orange le 27 mai 2016 et mise en place des conteneurs semi-enterrés du 6 au 10 juin 2016.
- ⇒ Syndicat intercommunal du Massif du Grand Coin  
Rémi Vallin expose aux membres du Conseil Municipal les comptes rendus des dernières réunions et informe celui-ci de la prochaine réunion, le mardi 12 avril à 18h30 en Mairie de Montpascal.

Le secrétaire de séance,  
Laure DUPRAZ-CHAUDET



Le Maire adjoint,  
Hervé BOCHET

